

DECISION DU BUREAU

Séance du 23 juillet 2020

N°05-2020

Objet : Groupement de commandes avec le GAL Valli del Canavese pour la création de la boîte à outils du Living Lab du PITER GRAIES Lab et l'accompagnement dans la réalisation des Living Lab pour les projets InnovLab, ExplorLab et MobiLab

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et notamment son point n°7 : De signer des conventions de groupement de commandes,

CONSIDERANT que dans le cadre du programme Alcotra et du PITER GRAIES Lab, il est nécessaire de créer une boîte à outils Living Lab afin d'accompagner les collectivités dans la réalisation des projets InnovLab, ExplorLab et MobiLab,

DECIDE

Article 1 : de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le GAL Valli del Canavese, pour la passation et l'exécution d'un marché public ayant pour objet de décliner l'approche Living Lab pour chaque projet du PITER et accompagner la mise en œuvre de l'approche dans les projets thématiques impliqués dans la présente convention, à savoir Diagnostic et Boîte à outils Living Lab, Parcours Living Lab des projets InnovLab, ExplorLab et MobiLab.

Article 2 : La convention constitutive du groupement de commandes désigne la Communauté de Communes Cœur de Savoie comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle a la charge du suivi de la procédure de passation du marché nécessaire à la mission Living Lab, et son exécution administrative, technique et financière. Chaque membre du groupement signera la partie du marché qui le concerne dans les projets où il est référent du Living Lab, et s'assurera de son exécution. Chaque membre paiera les factures correspondantes directement au titulaire du marché.

Article 3 : Le montant maximum affecté à l'opération est de 164 700 € HT, répartis comme suit entre les membres du groupement :

- Diagnostic et Boîte à outils Living Lab : 66 600 € HT (40%) réalisé par la CCCS dans le Plan de Coordination et de Communication (PCC projet N° 3936)
- Parcours Living Lab du projet InnovLab : 32 700 € HT (20%) réalisé par la CCCS dans le projet InnovLab (4169)
- Parcours Living Lab du projet ExplorLab : 32 700 € HT (20%) réalisation par le GAL de la Valli Del Canavese dans le projet ExplorLab (4170),
- Parcours Living Lab du projet MobiLab : 32 700 € HT (20%) réalisation par la CCCS dans le projet MobiLab (4171).

Le marché sera passé sous forme de procédure adaptée.

Article 4 : Le Directeur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Envoyé en préfecture le 11/08/2020
Reçu en préfecture le 11/08/2020
Affiché le 11/08/2020
ID : 073-200041010-20200806-05_2020BUR-AU

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Fait à Montmélian,

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

05 AOUT 2020

COEUR de SAVOIE
COMMUNAUTÉ de COMMUNES

